



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 juillet 2006
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-sixième session

14 août-8 septembre 2006

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-sixième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Valery **Zhdanovich** (Bélarus)

Additif

Questions de coordination :

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique [point 4 b)]

Rapport du Corps commun d'inspection (point 5)

Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. À ses 4^e et 6^e séances, les 15 et 16 août 2006, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2006/6). En lien avec ce rapport, il a aussi examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur les autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/61/69), ainsi que les observations du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/61/69/Add.1).

2. Le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport du Secrétaire général et répondu aux questions soulevées par le Comité pendant ses délibérations. Un inspecteur a présenté le rapport du Corps commun d'inspection et répondu aux questions du Comité. Le Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la



coordination a présenté le rapport contenant les observations du Secrétaire général et du Conseil sur le rapport du Corps commun d'inspection.

Examen de la question

3. Plusieurs délégations ont dit que les deux rapports étaient utiles et instructifs. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général, quelques délégations ont demandé que ses prochaines éditions contiennent une étude d'impact et une évaluation de l'aide fournie par l'ONU au NEPAD ainsi qu'une section consacrée au suivi des engagements de la communauté internationale. Une délégation a noté avec surprise que l'UNICEF n'était pas inclus dans le rapport et a recommandé qu'il le soit dans ses futures éditions, en raison de l'importance du travail effectué par ce fonds en Afrique.

4. En ce qui concerne le rapport du Corps commun d'inspection, des éclaircissements ont été apportés sur son sujet exact. L'inspecteur a confirmé qu'il ne portait pas sur le NEPAD proprement dit, mais sur le rôle de coordination joué par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), y compris les accords institutionnels et les dispositifs de coordination qui lient entre eux les organismes des Nations Unies présents en Afrique.

5. D'énergiques déclarations de soutien au NEPAD ont été prononcées et l'importance du rôle que jouent les organismes des Nations Unies dans sa mise en œuvre a été soulignée. On a fait valoir tout particulièrement qu'il importait de mettre en place une architecture institutionnelle efficace et d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies au service de l'Afrique.

6. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien au rôle que joue le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en sa qualité de point de contact mondial pour l'appui au NEPAD; de même, elles ont salué le rôle essentiel que joue la CEA dans la coordination des contributions des organismes des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD aux plans régional et sous-régional. Quelques délégations ont déclaré qu'il faudrait renforcer les fonctions de coordination stratégique dévolues à la CEA.

7. Certaines délégations ont rappelé le rôle central qui est celui du Comité dans les questions de programme et de coordination, notamment s'agissant de faciliter l'application des recommandations du Corps commun d'inspection. Une délégation a en outre exprimé l'espoir que les activités de coordination liées au NEPAD débouchent sur un renforcement de la coopération entre les organismes des Nations Unies.

8. Certains se sont inquiétés des incidences financières considérables de quelques-unes des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection ainsi que de l'éventuelle perte de capacités opérationnelles des organismes des Nations Unies susceptibles de détacher du personnel auprès de la CEA.

9. Le rôle central du Comité en matière de programmation et de coordination a été souligné, notamment sa contribution à la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection.

Conclusions et recommandations

10. Le Comité accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (E/AC.51/2006/6) sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (le « NEPAD ») et noté les importantes réalisations qui ont permis au système de remplir son rôle dans la mise en œuvre du NEPAD.

11. Le Comité constate que le système des Nations Unies continue d'apporter une contribution concrète aux objectifs du NEPAD par l'aide qu'il fournit aux pays d'Afrique, à l'Union africaine et aux organisations sous-régionales africaines.

12. Le Comité réaffirme l'importance qu'il attache à ce que l'Afrique ait la pleine maîtrise et direction du NEPAD, ces deux éléments étant essentiels pour sa mise en œuvre effective.

13. Le Comité approuve les recommandations formulées aux paragraphes 79 à 81 du rapport. Il engage le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique à prendre note des rapports du Bureau des services de contrôle interne sur le partage des connaissances et à participer à leur suivi.

14. Le Comité se félicite du soutien apporté au NEPAD par les programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies et réaffirme que le Conseil des chefs de secrétariat et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ont un rôle crucial à jouer dans la mobilisation des appuis au NEPAD au niveau mondial. À ce propos, il souligne le rôle vital que joue le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique dans les activités du groupe sensibilisation et communication.

15. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de continuer à renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il puisse accélérer la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et s'acquitter effectivement de son mandat de coordination des ressources, de mobilisation des moyens, d'appui institutionnel et de sensibilisation de façon à apporter une réponse mieux coordonnée et plus intégrée aux problèmes auxquels est confrontée l'Afrique.

16. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de fournir des orientations et un appui coordonné aux pays d'Afrique, à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Union africaine.

17. Le Comité note avec inquiétude que plusieurs défis et contraintes dus principalement à des problèmes de coordination, de collaboration et de financement continuent de compromettre l'efficacité du système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et il engage les différents organismes du système à redoubler d'efforts pour mieux collaborer entre eux afin de garantir le meilleur emploi des talents et des moyens. Le Comité préconise une mise en œuvre concrète de la coordination interinstitutions; un dialogue régulier avec la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; et une planification commune entre organismes du système des Nations Unies.

18. Le Comité a souligné que le système des Nations Unies jouait un rôle essentiel dans les activités de plaidoyer en faveur d'une assistance internationale à l'Afrique et la fourniture de cette aide et devait, par conséquent, assurer le suivi des engagements pris par la communauté internationale à l'appui du NEPAD de manière à éviter tout chevauchement.

19. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale examine les recommandations 1 à 10, telles qu'elles figurent dans le rapport du Corps commun d'inspection (A/61/69).
